### Comité Interdépartemental d'EScrime d'Alsace

# CHAMPIONNATS D'ALSACE 2020 Catégories M11, M13, M15, M17, M20, Seniors

Fleuret - Sabre

Samedi 11 et dimanche 12 janvier 2020

Salle d'armes du Gymnase Aristide Briand, 43 avenue du Rhin à STRASBOURG Accès au parking par la rue de Prague Coordonnées GPS: 48.570529, 7.778125 Adresse mail à utiliser : organisationcda@gmail.com

### **DATES ET HEURES DES EPREUVES:**

SAMEDI 11 JANVIER 2020								
		Appel	Scratch	Début				
Fleuret-Sabre M13	Hommes	08h30	09h00	09h15				
	Dames	Dames 08h30 09h00		09h15				
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle						
Fleuret-Sabre Senior	Hommes	11h00	11h30	11h45				
	Dames	11h00	11h30	11h45				
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle						
Fleuret-Sabre M17	Hommes	13h30	14h00	14h15				
	Dames	13h30	14h00	14h15				
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle						

DIMANCHE 12 JANVIER 2020							
		Appel	Scratch	Début			
Fleuret-Sabre M11	Hommes	08h30	09h00	09h15			
	Dames	08h30	09h00	09h15			
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle					
Fleuret-Sabre M15	Hommes	11h00	11h30	11h45			
	Dames	11h00	11h30	11h45			
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle					
			T				
Fleuret-Sabre M20	Hommes	13h30	14h00	14h15			
	Dames	13h30	14h00	14h15			
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle					
		I					

**ORGANISATEUR:** Strasbourg Université Club Section Escrime



**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Avoir **plus d'1 an d'escrime en club** et être licencié **en Alsace** pour la saison 2019-2020.







## Comité Interdépartemental d'EScrime d'Alsace

Maison départementale des Sports − 4, rue Jean Mentelin − B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2 
3.88.26.94.04 - 3 03.88.26.94.06 - cidalsace@crege.fr - https://crege.fr/

ENGAGEMENTS: Clôture des engagements le mercredi 8 janvier 2020 à 23h59.

Les engagements aux championnats individuels et par équipes doivent être réalisés et payés **par les clubs**.

Les clubs qui engagent plusieurs équipes dans une même arme et catégorie devront envoyer à l'adresse <u>organisationcda@gmail.com</u>, avant la clôture des engagements, la répartition des tireurs dans les différentes équipes.

Le paiement se fera <u>obligatoirement par chèque</u> (il peut être effectué sur place, au pointage de la première catégorie), à l'ordre du à l'ordre du CID d'Escrime d'Alsace, au vu <u>du nombre de tireurs</u> engagés et non pas selon le nombre de présents.

Les engagements doivent impérativement être payés AVANT ou PENDANT la compétition.

Droits d'engagement : 10 € par tireur engagé / 15 € par équipe engagée

S'agissant d'éventuels engagements hors délais, les tarifs applicables sont les suivants :

50 € par tireur / 60 € par équipe

Les clubs des tireurs ou équipes concerné(e)s devront prévenir l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles et s'assurer que leur demande a été prise en compte.

### FORMULES DES ÉPREUVES:

Les formules des épreuves individuelles et par équipes seront conformes au cahier des charges de la FFE.

La force des équipes sera calculée en totalisant les points du classement CID Alsace des 3 meilleurs tireurs de l'équipe, selon le classement actualisé disponible avant la compétition.

En l'absence de classement CID Alsace à jour, la force des équipes sera calculée à partir des classements des épreuves individuelles de la compétition.

#### **ARBITRAGE:**

Se reporter à la feuille « réglementation » du fichier « inscriptions arbitres» qui est joint à ce document.

Les feuilles récapitulatives d'inscription des arbitres devront être envoyées à l'adresse organisationcda@gmail.com.

Pour cette session des championnats d'Alsace, il sera possible, à titre exceptionnel, d'inscrire des tireurs de <u>certaines</u> catégories <u>précisées ci-dessous</u> en tant qu'arbitres :

- Le samedi : Les tireurs M17 pourront exceptionnellement arbitrer les épreuves M13.
- Le dimanche : Les tireurs M20 pourront exceptionnellement arbitrer les épreuves M11.







# Comité Interdépartemental d'EScrime d'Alsace

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2 

3.88.26.94.04 - ② 03.88.26.94.06 - cidalsace@crege.fr - □ https://crege.fr/

### **QUOTAS:**

Par arme et journée de compétition (Toutes catégories confondues) :

INDIVIDUELS	Tireurs engagés	4 à 8	9 à 14	15 à 20	21 à 26	27 à 32	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
	Arbitres	1	2	3	4	5	
EQUIPES	Equipes engagées	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
	Arbitres	1	2	3	4	5	

#### **REMISE DES RECOMPENSES:**

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de chaque épreuve et au plus tard au début de l'heure (heure « ronde ») suivant la fin de la compétition.

Les tireurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue d'escrime ou avec le survêtement du club.

Seuls les tireurs présents recevront leur médaille.





